

**DECRET N° 2011-338 DU 25 MAI 2011**

mettant fin aux fonctions des Conseillers Techniques et Chargés de Missions du Président de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Sur** décision du Président de la République ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 23 mai 2011.

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est mis fin, pour compter du lundi 23 mai 2011, aux fonctions des Conseillers Techniques et Chargés de Missions du Président de la République, nommés de 2006 à ce jour.

**Article 2** : Des Conseillers Techniques et Chargés de Missions seront nommés en tant que de besoin.

**Article 2** : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 mai 2011

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**



Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,



**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



**Idriss DAOUDA**

**Ampliations** : PR 06 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 02 ; CES 02 ; HAAC 02 ; HCJ 02 ; Ministères : 29 ; SGG 04 ; DC/MIL 02 ;  
Départements 06 ; Intéressé 01 ; JO 01 ; ARCHIVES 01.